

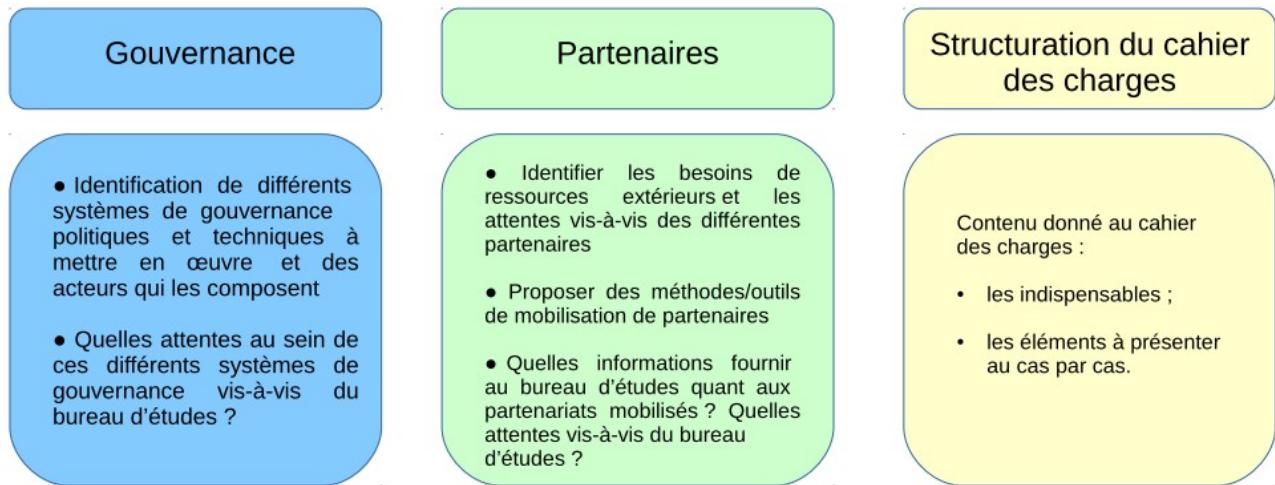
Réunion du 7 avril 2016 du Club PLUi de Bourgogne-Franche-Comté

Présentation du bilan du travail en ateliers

A. Rappel de la méthode d'animation et des problématiques traitées

Sur un plan méthodologique, les différents ateliers ont été construits sur un format « world café ». Les soixante participants ont ainsi été répartis en trois groupes passant successivement et à tour de rôle par les trois ateliers « Gouvernance », « Partenaires » et « Structuration du cahier des charges ».

A chacun de ces trois ateliers ont été associées les trames de questionnements suivantes :



A l'issue des ateliers, un bilan des éléments forts identifiés par les différents groupes a été présenté par les différents rapporteurs.

B. Bilan des éléments forts identifiés dans les trois ateliers thématiques

B.1. Synthèse de l'atelier Gouvernance animée par Elsa Lonchampt de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon (AudaB)

La synthèse de cet atelier thématique a été présentée par Yannick Bouthière, délégué communautaire de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et président du Pays de l'Autunois-Morvan.

Il ressort que les choix effectués en matière de définition des différents groupes de gouvernance doivent être adaptés aux caractéristiques du territoire (notamment à la taille de l'EPCI : nombre de communes).

Différents systèmes de gouvernance technique et politique (ainsi que les acteurs associés) ont été répertoriés par les participants :

- **Le conseil communautaire :**

* importance de bien réfléchir aux liens entre le conseil communautaire et les conseils municipaux

- **Le comité de pilotage** qui regroupe les maires ou les adjoints à l'urbanisme (pour ne pas « sur-mobiliser » les maires)
* échanges autour de l'intérêt d'un comité de pilotage restreint (15-20 personnes) : évocation de la possibilité de mettre en place, pour les gros EPCI, des élus référents par micro-territoires.

* la communication entre le comité de pilotage et le conseil communautaire est primordiale d'où la nécessité d'échanges réguliers avec le conseil communautaire (mais aussi avec les conseils municipaux). Le rôle du vice-président en charge de l'urbanisme revêt une place importante dans ces échanges.

- Les **conseillers municipaux** ont un rôle de proximité avec le territoire :

* Leur connaissance du territoire doit être mobilisée. Les participants ont échangé sur la nécessité ou non de rencontrer les élus de chaque commune y compris sur des EPCI comptant un nombre de communes élevé. Il n'y a pas eu de consensus sur cette question. A été évoquée l'opportunité de mettre en place un échelon intermédiaire (secteurs géographiques supracommunaux) afin de ne pas démultiplier le nombre de réunions tout en essayant de conserver un nombre d'acteurs associés satisfaisant.

* la formation de ces élus est très importante pour bien appréhender le dossier de PLUi (nécessité d'un apprentissage de base : il convient de bien identifier le rôle éventuel du bureau d'études pour cette formation ainsi que les modalités pratiques associées).

- Le chargé de mission

Le retour d'expérience montre que son rôle est très important pour faire le lien entre le bureau d'études et les élus (c'est le référent technique sur le PLUi tout au long du projet). Il assure également le suivi administratif du dossier.

Il est difficilement envisageable de réaliser une élaboration de PLUi où le comité de pilotage est en relation directe avec le bureau d'études, sans un suivi du dossier par un technicien référent.

- Le bureau d'études : son positionnement/rôle au sein de cette gouvernance

Il est primordial de bien définir dans le CCTP les réunions qui se feront en présence du bureau d'études.

Bien que non circonscrit à la thématique de la gouvernance, des échanges ont également eu lieu au sein de cet atelier sur les questions de concertation et de mise en place d'ateliers thématiques.

Pour ce qui relève de la concertation, les échanges ont porté sur les moyens et outils pouvant être déployés pour favoriser l'expression de la population dans le cadre de l'élaboration du PLUi. En dehors des réunions publiques, d'autres outils de participation citoyenne peuvent être investis ; des outils de type « forum » ou « ateliers participatifs » ont été évoqués.

En outre, la mise en place d'ateliers thématiques associant les partenaires ainsi que différentes personnes ressources est un moyen pertinent pour associer les différents acteurs locaux dans l'élaboration du PLUi (sur le diagnostic de territoire en particulier).

Le rôle du bureau d'études au sein de ces différentes instances est également à bien appréhender en amont de l'élaboration du cahier des charges.

B.2. Synthèse de l'atelier Partenaires animée par Virginie Lemaire de la Direction Départementale des Territoires du Doubs

La synthèse de cet atelier thématique a été présentée par Xavier Vionnet, conseiller communautaire de la Communauté de Communes de Frasne-Drugeon.

Dans le cadre des procédures de PLUi, les participants ont relevé que les partenaires étaient susceptibles d'intervenir sur quatre volets : assistance à maîtrise d'ouvrage, identification des contraintes réglementaires, connaissance du territoire, diffusion de retours d'expérience.

En matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les partenaires (assistance et conseil de l'Etat et Agences d'Urbanisme) peuvent aider la collectivité à formaliser ses attentes et à finaliser son cahier des charges.

En outre, les différentes personnes publiques associées (DDT, chambres consulaires, conseils départemental et régional, Dreal, ...) apportent des éléments permettant d'identifier les contraintes réglementaires à prendre en compte par la collectivité pour élaborer son document d'urbanisme.

En matière de connaissance du territoire, l'EPCI doit :

- capitaliser les études des partenaires identifiés (PNR, SM SCoT et Pays, AUDAB, Agences d'Urbanisme, Agences foncières, CAUE, opérateurs Natura 2000, EPF ...) ;

- et mobiliser les acteurs locaux (acteurs économiques, industrie du tourisme et associations notamment).

Différentes méthodes peuvent être mises en œuvre pour mobiliser ces partenaires. Des rencontres préalables avec les différents partenaires sont souhaitables, en amont de l'élaboration du cahier des charges, pour appréhender les enjeux du territoire et apprécier le potentiel de mobilisation des différents partenaires (et ce qui sera demandé au bureau d'études).

Les retours d'expérience des élus du territoire du PLUi (sur leur procédure de PLU), d'élus d'autres territoires (périphériques ou non) ainsi que les retours d'expérience apportés par les services de l'Etat et les différents réseaux existants sont susceptibles d'aider la collectivité dans ses choix.

Les éléments listés ci-avant doivent aider l'EPCI à mieux définir ses attentes vis-à-vis du bureau d'études.

B.3. Synthèse de l'atelier Structuration du cahier des charges animée par Julie Espinas du Centre d'études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (Cerema)

La synthèse de cet atelier thématique a été présentée à l'ensemble des participants à l'issue des temps d'ateliers par Christian Lagalice, vice-président de la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne.

La synthèse des échanges focalise sur les éléments incontournables préalables à la rédaction du CCTP ainsi que sur les éléments de contenu stricto sensu du cahier des charges.

En amont de la rédaction du cahier des charges, l'EPCI doit :

- réfléchir au type de document qu'elle souhaite engager (PLUi, PLUi valant PLH/PDU ou ScoT) ;
- réfléchir au projet de territoire ;
- tenir compte des contraintes extérieures ;
- connaître son territoire (collectes d'informations et réalisations d'entretien auprès des différents partenaires).

On retrouvera la traduction de ces différents éléments dans la rédaction du cahier des charges.

S'agissant du contenu du cahier des charges, les échanges en atelier ont mis en avant :

- la nécessité de bien mettre en relief les éléments attendus du bureau d'études et d'être clair sur les attentes (il est indispensable d'aller plus loin que le contenu réglementaire décrit par le code de l'urbanisme) ;
- le besoin de préciser, le cas échéant, les études sous-traitées et de préciser la manière dont ces études devront être intégrées (modalités de coordination entre les différentes études, liens entre les sous-traitants éventuels et le bureau d'études) ;
- dans le cas d'allotissement du marché, l'importance de cadrer les rôles des uns et des autres. Il convient également d'accorder une attention aux formats de rendus des différents prestataires ;
- dans les cas visés au deux points ci-avant, le coordinateur en charge de la synthèse doit être clairement identifié (utilité de prévoir, dans ce cas, des réunions d'harmonisation/mise en cohérence) ;
- le fait qu'en cas de périmètre élargi (des échanges entre participants ont porté sur le SDCI et l'intégration à venir de communes), le marché pourra nécessiter des avenants (des tranches conditionnelles peuvent aussi être utilisées sur ce point) ;
- si l'EPCI souhaite opter par une approche différente du strict périmètre communal (par bassin de vie, par bassin versant, ...), la commande au bureau d'études doit le préciser clairement ;
- la possibilité d'assortir le calendrier des rendus d'un système de bonus/malus (avec une vigilance particulière pointée par certains participants quant à la nécessité de laisser le temps nécessaire à la réalisation d'études de qualité) ;
- bien formaliser les questions de propriété et d'utilisation des différentes données produites ;
- la démarche d'évaluation environnementale est une démarche intégrée qui doit être menée dès le début de la procédure (et non en fin de parcours).

C. Conclusion générale

Deux mots clés ont été mis en avant à l'issue de la synthèse des ateliers par Tony Perrone du bureau d'études Urbadoc, témoin sur cette journée :

- l'espace (importance du bon choix d'échelle et du projet de territoire) ;
- le temps (temps nécessaires pour mûrir les attentes, temps à consacrer à la conduite du projet -rôle du chargé de mission-, temps à consacrer aux échanges avec les différents acteurs, privilégier le fait de mobiliser le bureau d'études sur les tâches mobilisant ces compétences et où il a une plus-value effective).

Il est également relevé l'importance pour la collectivité de s'entretenir avec les chefs de projet des différents bureaux d'études répondant à l'appel d'offre.